

September 20, 1971

**Note to the Executive Management of Foreign
Affairs on Euratom Verification Agreement**

Citation:

"Note to the Executive Management of Foreign Affairs on Euratom Verification Agreement", September 20, 1971, Wilson Center Digital Archive, Historical Archives of the European Union. Obtained for NPIHP by Grégoire Mallard.
<https://wilson-center-digital-archive.dvincitest.com/document/121315>

Summary:

This document includes council directives to the Commission for the negotiation of a Euratom verification agreement in accordance with Article III, 4, of the NPT.

Original Language:

French

Contents:

Original Scan

PROJET

0091

Bruxelles 20 SEPT. 1971

DIRECTION GENERALE DES
RELATIONS EXTERIEURES

Expédié / Abgesandt
le/den 20 SEPT 1971
par/durch

12685

NOTE A L'ATTENTION DE M. R. DAHRENDORF,
MEMBRE DE LA COMMISSION

Objet : directives du Conseil à la Commission pour la négociation d'un accord de vérification Euratom/AIAA en application de l'article III, 4, du Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires

Après dix-huit mois de travaux au sein des différentes instances du Conseil, un accord est intervenu au niveau du Comité des Représentants permanents sur un projet de directives pour la négociation d'un accord de vérification Euratom/AIAA. Ce projet sera soumis en point A à l'approbation du Conseil de ce 20 septembre 1971.

Le texte des directives est précédé d'un préambule qui est l'expression du compromis politique convenu par le Conseil pour tenir compte de la position particulière de la France, pays militairement nucléaire et non signataire du TNP.

Il a été reconnu au niveau des Représentants Permanents qu'un amendement au Traité Euratom était nécessaire pour intégrer ce compromis dans le droit communautaire. Dans ce but, la Commission a, conformément à l'article 85 du Traité Euratom, proposé d'y inclure le texte d'un article 84 bis dont elle a communiqué le projet au Conseil en juillet dernier. Le Coreper en a confié l'examen au groupe des questions atomiques et s'est rallié à l'opinion émise par la majorité des délégations, opinion suivant laquelle cet examen n'était pas urgent. Il suffira en effet que la révision du Traité Euratom soit faite avant l'entrée en vigueur de l'accord de vérification.

